# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 15 MAI 2013

Présents: MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE,

URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOIPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, GAILLAT, DOMECQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, REICHERT, GINIEIS,

MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u>: Anne-Marie BARRERE à André BERNOS

Jean-Claude ELICHIRY à André MINJUZAN
Anne-Marie ANCHEN à Jean BEDECARRAX
Joëlle FABRE à Jean-Louis VALIANI
David LAMPLE à Aimé SOUMET

Bernard UTHURRY à Jean-Etienne GAILLAT Philippe GARROTE à Véronique PEBEYRE Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE

Anne BARBET à Patrick MAILLET
Yves TOURAINE à Jean-Marie GINIEIS
Robert BAREILLE à Jean-Michel BRUGIDOU

Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants: Jean-Pierre VIDEGARAY suppléant de Patrick SEBAT

Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés: Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU,

Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

### **RAPPORT N° 130515-01-FIN**

#### TRANSFERT D'EMPRUNTS DE LA CCPO A L'EPL ABATTOIR DU HAUT BEARN

M. LEES précise que Suite à la création de l'Etablissement Public Local « Abattoir du Haut Béarn » au 1<sup>er</sup> janvier 2013, il convient de procéder au transfert des emprunts correspondants, dont les annuités étaient déjà réglées par le Budget Annexe de l'Abattoir, à savoir :

Organisme prêteur : Crédit Agricole Pyrénées

Numéro du contrat : LT 060390 Date de réalisation : 23 octobre 2006

Terme du prêt : 12/2028

Montant initial : 1 000 000 € (sur une enveloppe de 4.2 € de la CCPO)

Capital restant dû: 847 142.86 €

Taux : 3.11 % si CMS20-CMS2≥0.20%, sinon EURIBOR 12 postfixé + 2.48 %

Organisme prêteur : Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes

Numéro du contrat : A6408118

Date de réalisation : 15 septembre 2008

Terme du prêt : 01 janvier 2028 Montant initial : 300 000 €

Capital restant dû: 252 339.36 €

Taux: 5.12 %

Il appartiendra ensuite aux organismes prêteurs d'établir des avenants avec l'Etablissement Public Local.

Ouï cet exposé,

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- ACCEPTE le transfert des emprunts susvisés à l'EPL « Abattoir du Haut Béarn » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 mai 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT